

File 6

**MEMO**

To: Ms. Kirsten Walli, Board Secretary OEB  
From: Selena Wong, Executive Assistant Alectra Utilities  
Date: Monday, August 21, 2017  
Subject: **Affidavit - EB-2017-0024**

---

Enclosed please find 2 copies of the Affidavit regardsing EB-2017-0024.

**RECEIVED**  
AUG 23 2017  
ONTARIO ENERGY BOARD

Date of Publication  
AUG 21 17  
Date of Service  
AUG 28 2017  
Intrv. / Obs. Deadline  
Comments Deadline  
Dated: AUG 24 2017  
Initials: SH

**IN THE MATTER OF** the *Ontario Energy Board Act, 1998*,  
(Act) being Schedule B to the *Energy Competition Act, 1998* S.O.  
1998, c. 15;

**AND IN THE MATTER OF** an Application by Alectra Utilities  
Corporation to the Ontario Energy Board for an Order or Orders  
approving or fixing just and reasonable rates and other service  
charges for the distribution of electricity as of January 1, 2018.

**AFFIDAVIT OF NATALIE YEATES  
SWORN AUGUST 21, 2017**

I, Natalie Yeates, of the City of Mississauga in the Province of Ontario, MAKE OATH AND SAY:

1. I am the Director, Regulatory Affairs and Reporting of Alectra Utilities and as such, I have knowledge of the matters hereinafter deposed.
2. Pursuant to Paragraph 1 of the Ontario Energy Board's (the "OEB's") August 17, 2017 Letter of Direction, in this proceeding, I did arrange for the immediate service of the English and French versions of the Notice of Application. Prior to serving the Notices, in each of the English and the French versions of the Notice, I did cause to be inserted the date of August 28, 2017 which is 10 calendar days after the date that the Notice was posted on Alectra Utilities' website in accordance with the requirements of paragraph 5 of the Letter of Direction.
3. Pursuant to Paragraph 2 of the OEB's August 17, 2017 Letter of Direction, I did cause a copy of the pdf version of each of the complete English and French versions of the Dated Notices to be filed with and emailed to the OEB.
4. Pursuant to Paragraph 3 of the OEB's August 17, 2017 Letter of Direction, I did cause a copy of each of the English and French versions of the Dated Notice, the application and the evidence, to be served directly on all intervenors of Alectra Utilities' previous cost of service rate proceedings for its four predecessor utilities, specifically EB-2012-0033 for Enersource Hydro Mississauga Inc., EB-2014-0002 for Horizon Utilities Corporation, EB-2014-0083 for Hydro One Brampton Networks Inc., and EB-2015-0003 for PowerStream Inc., namely:

- Association of Major Power Consumers in Ontario
- Building Owners and Managers Association, Toronto
- Consumers Council of Canada
- City of Hamilton
- Energy Probe Research Foundation
- Luba Volyansky
- School Energy Coalition
- Sustainable Infrastructure Alliance of Ontario
- Vulnerable Energy Consumers Coalition

5. Pursuant to Paragraph 5 of the OEB's August 17, 2017 Letter of Direction, I did cause a paper copy of the English and French versions of the Dated Notice, the application and the evidence (to date, there have been no amendments to the application), to be made available for public review at Alectra Utilities' offices at the following locations:

- 55 John Street North, Hamilton, ON, L8R 3M8
- 2185 Derry Road West, Mississauga, ON, L5N 7A6
- 161 Cityview Boulevard, Vaughan, ON, L4H 0A9.

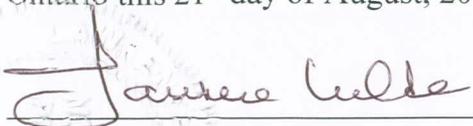
6. Pursuant to Paragraph 5 of the OEB's August 17, 2017 Letter of Direction, I did cause a pdf version of the English and French versions of the Dated Notice, the application and the evidence (to date, there have been no amendments to the application), to be posted in a prominent place on Alectra Utilities' website.

7. In accordance with Paragraph 7 of the Letter of Direction, Alectra Utilities is prepared to provide a copy of the Dated Notice, application and evidence, and any amendments thereto, to anyone requesting the material.

8. I make this Affidavit pursuant to Paragraph 6 of the OEB's August 17, 2017 Letter of Direction and for no other or improper purpose.

Sworn before me at the City of  
Mississauga, in the Province of  
Ontario this 21<sup>st</sup> day of August, 2017

)  
)  
)  
)  
)  
)  
)



---

Lawrence Wilde  
Notary Public in and for the Province  
of Ontario



---

**NATALIE YEATES**

## AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ALECTRA UTILITIES CORPORATION

Alectra Utilities Corporation a déposé une requête visant à modifier ses tarifs de distribution d'électricité en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.**

Alectra Utilities Corporation a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario visant à modifier ses tarifs de distribution d'électricité dans quatre de ses zones de tarification :

- **Zone de tarification d'Horizon** : Une diminution mensuelle d'environ 1,68 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification de Brampton** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,23 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification de PowerStream** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,54 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification d'Enersource** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,41 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En plus des clients résidentiels, d'autres clients, y compris des entreprises, pourraient être touchés.

La diminution tarifaire demandée dans la zone de tarification d'Horizon est fondée sur un cadre approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario pour la période de 2015 à 2019 et elle est liée à des coûts pour 2018 et à des mesures de promotion de l'efficacité.

Alectra Utilities Corporation a également demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver le nouveau financement (modules de capitaux supplémentaires) pour la construction d'actifs du système dans chacune des zones de tarification, soit celles de Brampton, d'Enersource et de PowerStream. Les hausses tarifaires demandées qui figurent ci-dessus pour chacune des trois zones de tarification comprennent tant la demande d'un nouveau financement que les hausses établies par les formules propres à chaque zone de tarification. Les hausses ont été déjà approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario et elles sont liées à l'inflation ainsi qu'à d'autres facteurs qui favorisent l'efficacité.

Alectra Utilities Corporation a également déposé un plan du système de distribution pour la zone de tarification d'Enersource.

### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête d'Alectra Utilities. Nous déterminerons si la société a utilisé les modèles et les formules applicables requis par la CEO et si nous approuvons les demandes d'Alectra Utilities pour obtenir du financement supplémentaire. La CEO entendra également les questions et les arguments des clients individuels et des groupes qui représentent les clients d'Alectra Utilities. À la fin de cette audience, la CEO décidera si elle accorde les modifications tarifaires, le cas échéant.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

### SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez dès maintenant consulter la requête d'Alectra Utilities sur le site de la CEO.
- Vous pouvez présenter des observations par écrit qui seront examinées durant l'audience.
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **28 août 2017**, sinon l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pourrez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur son site Web, à la fin du processus.

La CEO entend envisager l'adjudication des frais dans le cadre de l'instance, conformément aux *directives de pratique touchant l'attribution des dépens* et en relation aux questions touchant le financement supplémentaire de chacune des zones de tarification, soit celles de Brampton, d'Enersource et de PowerStream.

### **SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ**

Les frais proposés concernent les services de distribution d'Alectra Utilities. Ils font partie des frais de livraison, l'un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de ce dossier est **EB-2017-0024**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez inscrire le numéro de dossier **EB-2017-0024** sur le site Web de la CEO : [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez). Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs au 1 877 632-2727.

### **AUDIENCES ÉCRITES OU ORALES**

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orales et écrites. Alectra Utilities a déposé une requête d'audience écrite. La CEO déterminera à une date ultérieure si cette requête sera traitée lors d'une audience écrite ou orale. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour en expliquer les raisons, au plus tard le **28 août 2017**.

### **CONFIDENTIALITÉ**

*Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront gardés confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.*

*Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).*



## AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ALECTRA UTILITIES CORPORATION

**Alectra Utilities Corporation a déposé une requête visant à modifier ses tarifs de distribution d'électricité en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.**

Alectra Utilities Corporation a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario visant à modifier ses tarifs de distribution d'électricité dans quatre de ses zones de tarification :

- **Zone de tarification d'Horizon** : Une diminution mensuelle d'environ 1,68 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification de Brampton** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,23 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification de PowerStream** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,54 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification d'Enersource** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,41 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En plus des clients résidentiels, d'autres clients, y compris des entreprises, pourraient être touchés.

La diminution tarifaire demandée dans la zone de tarification d'Horizon est fondée sur un cadre approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario pour la période de 2015 à 2019 et elle est liée à des coûts pour 2018 et à des mesures de promotion de l'efficacité.

Alectra Utilities Corporation a également demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver le nouveau financement (modules de capitaux supplémentaires) pour la construction d'actifs du système dans chacune des zones de tarification, soit celles de Brampton, d'Enersource et de PowerStream. Les hausses tarifaires demandées qui figurent ci-dessus pour chacune des trois zones de tarification comprennent tant la demande d'un nouveau financement que les hausses établies par les formules propres à chaque zone de tarification. Les hausses ont été déjà approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario et elles sont liées à l'inflation ainsi qu'à d'autres facteurs qui favorisent l'efficacité.

Alectra Utilities Corporation a également déposé un plan du système de distribution pour la zone de tarification d'Enersource.

### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête d'Alectra Utilities. Nous déterminerons si la société a utilisé les modèles et les formules applicables requis par la CEO et si nous approuvons les demandes d'Alectra Utilities pour obtenir du financement supplémentaire. La CEO entendra également les questions et les arguments des clients individuels et des groupes qui représentent les clients d'Alectra Utilities. À la fin de cette audience, la CEO décidera si elle accorde les modifications tarifaires, le cas échéant.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

### SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez dès maintenant consulter la requête d'Alectra Utilities sur le site de la CEO.
- Vous pouvez présenter des observations par écrit qui seront examinées durant l'audience.
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **28 août 2017**, sinon l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pourrez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur son site Web, à la fin du processus.

La CEO entend envisager l'adjudication des frais dans le cadre de l'instance, conformément aux *directives de pratique touchant l'attribution des dépens* et en relation aux questions touchant le financement supplémentaire de chacune des zones de tarification, soit celles de Brampton, d'Enersource et de PowerStream.

### **SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ**

Les frais proposés concernent les services de distribution d'Alectra Utilities. Ils font partie des frais de livraison, l'un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de ce dossier est **EB-2017-0024**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez inscrire le numéro de dossier **EB-2017-0024** sur le site Web de la CEO : [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez). Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs au 1 877 632-2727.

### **AUDIENCES ÉCRITES OU ORALES**

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orales et écrites. Alectra Utilities a déposé une requête d'audience écrite. La CEO déterminera à une date ultérieure si cette requête sera traitée lors d'une audience écrite ou orale. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour en expliquer les raisons, au plus tard le **28 août 2017**.

### **CONFIDENTIALITÉ**

*Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront gardés confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.*

*Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).*

